



rupture contrat apprentissage et pas encore les documents

Par **Zopette**, le **31/01/2020** à **11:19**

Bonjour ,

le contrat d'apprentissage de ma fille à été rompu par l'employeur en date du 13/12/2019.

Rupture pendant les 45 jours donc OK.

Mais à ce jour le 31/01/2020 ma fille m' a toujours pas percu son salaire ni les documents obligatoires que l'employeur doit lui remettre .

Malgré les sms que ma fille a envoyé pour savoir quand elle pourra les avoir , pas de nouvelles de l'employeur.

De plus , l'employeur lui avait dit qu'il la contacterait pour lui faire savoir quand les papiers seront disponibles car à la date de la rupture , la comptable en vacancezs au dire de l'employeur.

Comment procéder pour les avoir car elle ne peut pas s'inscrire à pole emploi ni à la mission locale

Peut elle prétendre à des dommages et intérêts ?

Merci